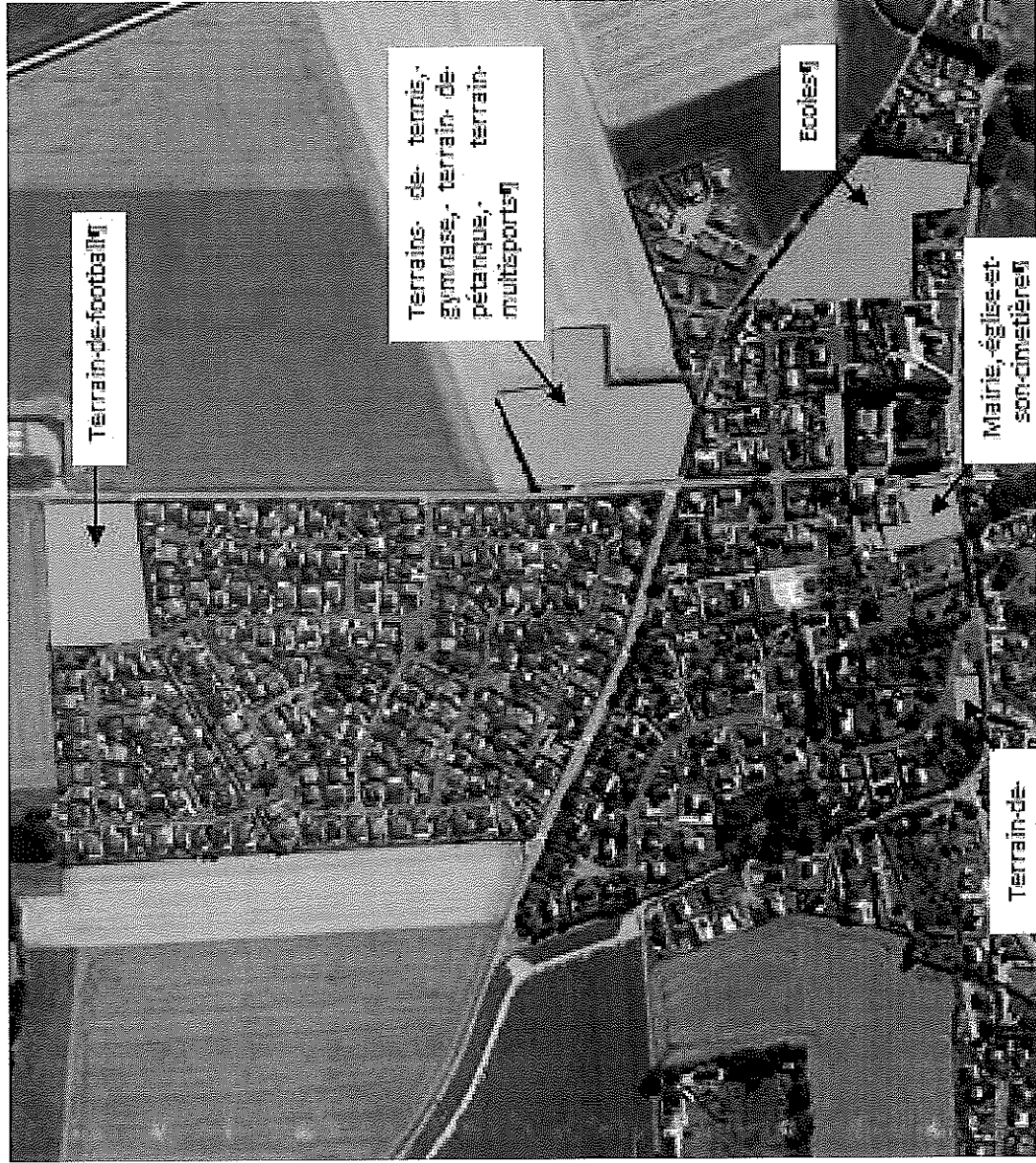


Les équipements



⇒ une mairie,

⇒ une école maternelle et
élémentaire,

⇒ une salle polyvalente,

⇒ trois terrains de tennis, un terrain
de football,

⇒ un gymnase, un terrain de
pétanque, un terrain multisports

⇒ une église, un cimetière attenant
et un nouveau cimetière le long de la
RD111

L'offre de transport collectif

- ⇒ un territoire desservi par la ligne de bus 13 qui relie Octeville sur mer/Saint-Martin du Manoir reliant la zone d'activités d'Epaville avec 3 arrêts dans le bourg (L'Ormelle, les hauts et J. Paillette). Possibilité de rejoindre le pôle d'échanges de Montvilliers (liaison ensuite via le L.E.R vers le havre), le Centre Commercial Grand Cap à Mont-Gaillard ou l'Hôpital privé de l'Estuaire.
- ⇒ un arrêt de transport à la demande (filbus) au hameau d'Enitot
- ⇒ Gare TER de Saint-Laurent de Brévedent à 2 km
- ⇒ un territoire desservi par le ramassage scolaire (collégiens et lycéens)

Synthèse du diagnostic de territoire

• Enjeux



Principaux enjeux et poursuite de la procédure

En matière d'accueil et de maintien de la population et de maîtrise du développement urbain :

- ✓ Conforter l'attractivité de la commune par l'accueil de nouvelles populations.
- ✓ Poursuivre le captage de ménages jeunes et actifs sur le territoire afin d'assurer le renouvellement générationnel.
- ✓ Adapter l'offre de logements aux besoins des habitants de la commune (petits logements, locations, logements sociaux, ...).
- ✓ Mettre sur le marché une offre suffisante eu égard à la demande en foncier constructible.
- ✓ Limiter l'extension urbaine et privilégier l'urbanisation en continuité du bourg et les formes urbaines moins consommatrices d'espace.
- ✓ Lier croissance démographique et niveau d'équipement en assurant le développement des équipements existants

En matière de développement économique :

- ✓ Prendre en compte les activités agricoles.
- ✓ Permettre l'évolution du futur parc d'activités

Principaux enjeux et poursuite de la procédure

En matière de déplacements :

- ✓ Une pratique des modes doux à conforter par des cheminements lisibles et de qualités

En matière d'environnement et de patrimoine :

- ✓ Préserver la diversité des milieux naturels et semi-naturels en limitant la pression urbaine, en préservant les sites sensibles (haies, bois, vallée, plateau agricole...)
- ✓ Valoriser et préserver le patrimoine naturel en favorisant le maintien ou la restauration des continuités écologiques.
- ✓ Préserver la ressource en eau
- ✓ Prendre en compte les risques dans les choix d'urbanisation
- ✓ Maintenir la diversité et les éléments du patrimoine bâti existant
- ✓ Composer l'urbain avec le grand paysage et la topographie des sites.

- **Définition des objectifs à inscrire dans le PADD (population, équipements, environnement naturel et bâti, consommation d'espace ...**
- **Analyse des capacités de densification et de mutation des espaces bâtis**



Questions et remarques



St Martin du Manoir le 23 avril 2016

Madame, Monsieur,

Chaque année nous publions un bulletin municipal retraçant les moments forts de la vie de notre commune.

Si vous le souhaitez, vous pouvez nous faire parvenir une photographie de votre couple, prise lors de votre mariage, afin qu'elle soit publiée à la page « état-civil ».

En espérant que vous répondrez favorablement à cette demande, nous vous présentons tous nos vœux de bonheur et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Pour la commission Animation,
Cécile Sanguinetti, Adjointe au Maire